

## **RAPPORT N°191 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 10 AOUT 2019**

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 3 au 10 août 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées au cours de la période dans la région ouest du pays. Les victimes sont trois (3) hommes ligotés et tués à coups de couteau et dont les corps sans vie ont été retrouvés dans la forêt de la Kibira ainsi qu'un autre homme torturé à mort à Bubanza.

Le rapport soulève également des cas d'agressions physiques liées à l'intolérance politique : les auteurs sont des membres de la milice imbonerakure. Au cours de la période, cinq (5) personnes ont été recensées comme victimes d'arrestations arbitraires.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Des agents de police nationale ont torturé à mort Jean Claude Nizigiyimana au centre de la commune Gihanga, province Bubanza (ouest du pays) le 3 août 2019. Des proches rapportent que la victime a été interpellée en cours de route alors qu'il rentrait chez lui. Ses agresseurs l'ont frappé violemment au ventre, entraînant des blessures internes au niveau des intestins et du pancréas.

Sos-Torture/Burundi note que la victime n'a pas survécu à ces tortures ; M. Nizigiyimana a rendu son âme le 6 août 2019. Sos-Torture/Burundi a aussi appris l'arrestation d'un agent de police nommé Émile Niragira poursuivi par le parquet comme principal suspect de l'assassinat.

- Des individus non identifiés ont assassiné trois (3) hommes dont les corps ont été découverts dans la forêt de la Kibira sur la colline Nderama, commune Bukinyana, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 8 août 2019. Les gardes forestiers qui ont découvert les corps rapportent que les victimes ont reçu plusieurs coups de couteaux. Les trois corps étaient ligotés et rattachés à un arbre, signe d'une exécution préméditée.

Sos-Torture/Burundi note que les victimes n'ont pas été formellement identifiées à ce jour.

## 2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Monsieur Célestin Nizigiyimana sur la colline Bihororo, commune Giheta, province Gitega (centre du pays) en date du 31 juillet 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que la victime est un propriétaire de bistrot et que ses agresseurs refusaient de régler leur facture.

Sos-Torture/Burundi note que les agresseurs ont été identifiés par la victime : il s'agit des miliciens Chanel Rudori et Chanel Budasi. La police n'a interpellé aucun des deux suspects à ce jour.

- Des membres de la milice imbonerakure ont tenté d'agresser Augustin Mbonihankuye à son domicile à la transversale 6 de la commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 4 août 2019 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime a vu les miliciens approcher de sa maison et commencer à détruire la porte et les fenêtres pour entrer. M. Mbonihankuye a crié au secours, ce qui a permis à ses voisins d'intervenir à temps.

Sos-Torture/Burundi a appris des proches que M. Mbonihankuye avait reçu plusieurs menaces de mort de la part des miliciens imbonerakure qui lui reprochent son appartenance au parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) du député Agathon Rwasa. Sos-Torture/Burundi note en outre que la police n'a donné aucune suite à cette attaque, ce qui laisse craindre une complicité avec les membres de la milice imbonerakure.

- Des agents de police ont arrêté Jean Manirakiza au centre de la commune et province Bururi (sud du pays) le 5 août 2019. Il s'agit d'un membre du parti UPRONA (Union pour le Progrès National) qui est aussi employé chargé de liaison au sein du bureau local de l'Institut de sécurité sociale (INSS). M. Manirakiza est accusé d'avoir injurié les autorités administratives de Bururi.

Sos-Torture/Burundi note que M. Manirakiza a été arrêté suite à un mandat d'amener du parquet de Bururi. Des proches rapportent que les accusations portées à son égard sont liées à des propos tenus par le concerné. Il a déclaré que plusieurs membres du parti au pouvoir CNDD-FDD sont en train de virer pour soutenir le parti d'opposition CNL. Sos-Torture/Burundi note en outre que ces

propos ne constituent pas des injures, ce qui constitue une arrestation arbitraire de la victime.

- Des militaires ont arrêté Kevin Dukundimana, Emmanuel Nkuzimpore et deux autres de leurs camarades à leurs domiciles sur les collines Ruhinga (zone Kibezi) et Mutobo (zone Kivumu) dans la commune Mugamba, province Bururi (sud du pays) le 8 août 2019. Des proches rapportent que les militaires ont effectué une fouille à la recherche d'armes à feu, mais aucune saisie n'a été faite. Les militaires qui ont mené ces arrestations sont basés à la position de Donzi, commune Burambi, province Rumonge (sud-ouest du pays).

Sos-Torture/Burundi note que l'arrestation des quatre jeunes hommes est pure et simple arbitraire et illégale. Des proches rapportent qu'ils seraient victimes d'avoir soutenu un de leurs camarades qui refusait de verser des contributions forcées et collectées par des membres de la milice imbonerakure du parti présidentiel. Des témoins rapportent que les quatre jeunes hommes ont été embarqués la même soirée par des agents du service national des renseignements à destination du cachot dudit service en mairie de Bujumbura.

Sos-Torture/Burundi note en outre que les quatre personnes ont été relâchées le surlendemain sans aucune précision sur les mobiles de leur arrestation.



**Les quatre jeunes hommes arrêtés à Mugamba par des militaires et relâchés le surlendemain de leur arrestation.**



SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE